

Rabat, le 27 avril 1998

## **CIRCULAIRE N° 01/98**

### **RELATIVE A LA PUBLICATION ET A LA DIFFUSION D'INFORMATIONS FINANCIERES PAR LES PERSONNES MORALES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

La présente circulaire a pour objet de préciser les dispositions des articles 16 et 17 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 4 Rabia II 1414 (21 septembre 1993) relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne.

Elle rappelle les obligations de publication et de diffusion d'informations financières incombant auxdites personnes et arrête les modèles de l'ensemble des états de synthèse annuels, de la situation semestrielle ainsi que des rapports et attestations du ou des commissaires aux comptes devant être publiés.

Elle précise également les documents devant être mis à la disposition des actionnaires avant et après la tenue de l'assemblée générale ordinaire et ceux devant être transmis au CDVM.

#### **SECTION 1 : INFORMATIONS ANNUELLES**

##### ***Article premier : Documents à mettre à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale ordinaire***

A compter de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et au moins 15 jours précédant la date de sa tenue, les sociétés qui font appel public à l'épargne doivent mettre à la disposition de leurs actionnaires ou de leurs mandataires dûment désignés, aux fins de consultation au siège social, les documents suivants :

- L'ordre du jour de l'assemblée ;
- Le texte des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration ;

- L'inventaire des éléments de l'actif et du passif ;
- Les états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le conseil d'administration comprenant :
  - Pour les sociétés autres que les établissements bancaires :  
Le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires prévu par le Code Général de la Normalisation Comptable et dont la liste est jointe en annexe 12 ;
  - Pour les établissements bancaires :  
Le bilan, le compte d'exploitation générale, le compte de profits et pertes et l'état des informations complémentaires dont la liste est jointe en annexe 23, dans l'attente de l'adoption du plan comptable bancaire ;
- Le rapport du ou des commissaires aux comptes sur lesdits états. Pour les personnes morales n'ayant pas légalement de commissaire aux comptes, le rapport de ce dernier est remplacé par le rapport d'un ou de plusieurs experts-comptables membres de l'ordre des experts-comptables déployant les mêmes diligences ;
- Le rapport du conseil d'administration sur l'exercice écoulé.

En outre, les actionnaires ou leurs mandataires peuvent se faire délivrer, au siège social de la société, copie de ces mêmes documents, la liste des actionnaires arrêtée 30 jours au plus tard avant la date de ladite réunion et comportant les éléments d'information suivants :

- Prénom, nom et adresse de chaque titulaire d'actions nominatives ;
- La fraction du capital détenue par chacun d'eux.

***Article 2 : Documents à publier postérieurement à la tenue de l'assemblée générale ordinaire***

Dans les 20 jours qui suivent la tenue de l'assemblée générale ordinaire, les sociétés qui font appel public à l'épargne sont tenues de publier, dans un journal d'annonces légales<sup>1</sup>, les états de synthèse annuels conformément au « modèle normal » du Code Général de la Normalisation Comptable. Les modèles desdits états, présentés en annexe, comprennent :

- Le bilan (*annexes 1 et 2*) ;
- Le compte de produits et charges (*annexe 3*) ;
- L'état des soldes de gestion (*annexe 4*) ;
- Le tableau de financement (*annexe 5*) ;
- Les éléments de l'état des informations complémentaires suivants :
  - Le tableau des titres de participation (*annexe 6*) ;
  - Le tableau des provisions (*annexe 7*) ;
  - Le tableau des créances (*annexe 8*) ;

---

<sup>1</sup> Cf. l'arrêté du ministre des finances et des investissements n° 2893-94 du 24 octobre 1994, tel que modifié, fixant la liste des journaux d'annonces légales.

- Le tableau des dettes (*annexe 9*) ;
- Le tableau des sûretés réelles données ou reçues (*annexe 10*) ;
- Le tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail (*annexe 11*).

Les états de synthèse des établissements bancaires doivent être conformes aux modèles présentés en annexe, dans l'attente de l'adoption du plan comptable bancaire. Ils comprennent :

- Le bilan (*annexe 13*) ;
- Le hors bilan (*annexe 14*) ;
- Le compte d'exploitation générale (*annexes 15 et 16*) ;
- Le compte de profits et pertes (*annexe 17*) ;
- Les éléments de l'état des informations complémentaires suivants :
  - Le tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (*annexe 18*) ;
  - Le tableau des créances en souffrance (*annexe 19*) ;
  - Le tableau des provisions d'exploitation (*annexe 20*) ;
  - Le tableau des titres de participation et emplois assimilés (*annexe 21*).

Les états de synthèse précités doivent être accompagnés d'un résumé du rapport du ou des commissaires aux comptes. Ce résumé doit être établi par le ou les commissaires aux comptes eux-mêmes et rédigé selon le modèle ci-après :

*«Mesdames/Messieurs,*

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire du ..... , nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le ..... .*

*Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.*

*Nous certifions que les états de synthèse relatifs à l'exercice clos le ..... sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société. »*

Dans le cas contraire, formuler toute réserve ou refus de certification conformément aux normes de la profession.

Prénom, nom

Prénom, nom

Lieu, date et signatures

## **SECTION 2 : INFORMATIONS SEMESTRIELLES**

### ***Article 3 : L'obligation de publication***

Les sociétés dont les titres sont cotés à la Bourse des valeurs sont tenues de publier, dans un journal d'annonces légales, au plus tard dans les trois mois qui suivent chaque semestre de l'exercice :

- L'indication du montant du chiffre d'affaires comparé à celui du semestre précédent et à celui du semestre correspondant de l'exercice écoulé ;
- Une situation provisoire du bilan arrêtée au terme du semestre écoulé ;
- Une attestation du ou des commissaires aux comptes sur la sincérité des documents ci-dessus.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne et dont les titres ne sont pas cotés à la Bourse des valeurs, ne sont pas concernées par l'obligation précitée.

### ***Article 4 : Contenu des publications***

Les publications semestrielles doivent contenir les éléments d'information financière suivants :

- Le chiffre d'affaires présenté dans un tableau faisant ressortir les montants hors taxes:
  - du semestre concerné ;
  - du semestre correspondant de l'exercice écoulé ;
  - du semestre précédent.

*Le modèle est présenté en annexe 22.*

- La situation provisoire du bilan présentée conformément au «modèle normal» prévu par le Code Général de la Normalisation Comptable, faisant ressortir les éléments suivants :
  - Le résultat net provisoire après impôt ;
  - Le cumul des amortissements comprenant les dotations calculées correspondant au semestre concerné ;
  - Le cumul des provisions comprenant les dotations et les reprises calculées correspondant audit semestre.

*Le modèle est présenté aux annexes 1 et 2 pour les sociétés autres que les établissements bancaires et à l'annexe 13 pour les établissements bancaires.*

- L'attestation du ou des commissaires aux comptes devant être rédigée selon le modèle ci-après :

*«En exécution de la mission prévue par l'article 17 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan de la société ..... au terme du ..... semestre couvrant la période du .././.. au .././.. ainsi que des montants du chiffre d'affaires, selon les normes de la profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.*

*Nos contrôles n'avaient pas pour objet la certification de cette situation provisoire.*

*Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents ».*

Dans le cas contraire, formuler toute réserve conformément aux normes de la profession.

Prénom, nom

Prénom, nom

Lieu, date et signatures

### **SECTION 3 : DOCUMENTS A TRANSMETTRE AU CDVM**

#### ***Article 5 : Documents faisant l'objet d'une publication***

Tout document d'information annuel ou semestriel publié dans un journal d'annonces légales doit être adressé au CDVM au plus tard le jour de sa publication. La date de la publication et la dénomination du journal d'annonces légales utilisé doivent être communiquées au CDVM dans le même délai.

#### ***Article 6 : Documents mis à la disposition des actionnaires***

Tout document mis à la disposition des actionnaires doit être adressé sans délai au CDVM, à l'exception de l'inventaire des éléments de l'actif et du passif prévu à l'article premier ci-dessus.

### **SECTION 4 : DISPOSITION GENERALE**

#### ***Article 7 : Remarques relatives aux publications***

Les publications dans les journaux d'annonces légales doivent être présentées en caractères clairs et lisibles.

Les données chiffrées peuvent être arrondies au millier de dirhams quand lesdites données dépassent les centaines de milliers de dirhams.

Dans le cas où une information relative à un ou plusieurs états des informations complémentaires est inexistante, le ou les états concernés doivent être indiqués accompagnés de la mention «néant».

## **SECTION 5 : SANCTION**

### ***Article 8***

En vertu de l'article 31 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, toute personne morale faisant appel public à l'épargne qui ne se conforme pas aux dispositions prévues aux articles 2, 3, 5 et 6 précités encourt une peine d'amende de 20.000 à 500.000 dirhams.

## **SECTION 6 : DATE D'EFFET**

### ***Article 9***

Les dispositions de la présente circulaire prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998. Elles abrogent celles de la circulaire du CDVM n° 01/95 du 09 mars 1995.

## **LISTE DES ANNEXES**

### **1. Sociétés autres que les établissements bancaires**

*Annexe 1* : Bilan - actif

*Annexe 2* : Bilan – passif

*Annexe 3* : Compte de produits et charges

*Annexe 4* : Etat des soldes de gestion

*Annexe 5* : Tableau de financement

*Annexe 6* : Tableau des titres de participation

*Annexe 7* : Tableau des provisions

*Annexe 8* : Tableau des créances

*Annexe 9* : Tableau des dettes

*Annexe 10* : Tableau des sûretés réelles données ou reçues

*Annexe 11* : Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

*Annexe 12* : Etat des informations complémentaires prévues par le Code Général de la Normalisation Comptable

### **2. Etablissements bancaires**

*Annexe 13* : Bilan

*Annexe 14* : Hors bilan

*Annexe 15* : Compte d'exploitation générale (débit)

*Annexe 16* : Compte d'exploitation générale (crédit)

*Annexe 17* : Compte de profits et pertes

*Annexe 18* : Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles

*Annexe 19* : Tableau des créances en souffrance

*Annexe 20* : Tableau des provisions d'exploitation

*Annexe 21* : Tableau des titres de participation et emplois assimilés

*Annexe 22* : Tableau de présentation des chiffres d'affaires

*Annexe 23* : Etat des informations complémentaires des établissements bancaires

## ANNEXE 1 : BILAN-ACTIF

Exercice (ou semestre) clos le .....

ACTIF	Exercice (ou semestre)			Exercice précédent <sup>2</sup>
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS (A)</b>				
• Frais préliminaires				
• Charges à répartir sur plusieurs exercices				
• Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>				
• Immobilisation en recherche & développement				
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
• Fonds commercial				
• Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>				
• Terrains				
• Constructions				
• Installations techniques, matériel et outillage				
• Matériel de transport				
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers				
• Autres immobilisations corporelles				
• Immobilisations corporelles en cours				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>				
• Prêts immobilisés				
• Autres créances financières				
• Titres de participation				
• Autres titres immobilisés				
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>				
• Diminution des créances immobilisées				
• Augmentation des dettes de financement				
<b>TOTAL I (A + B + C + D + E)</b>				
<b>STOCKS (F)</b>				
• Marchandises				
• Matières et fournitures consommables				
• Produits en cours				
• Produits intermédiaires et produits résiduels				
• Produits finis				
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>				
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes				
• Clients et comptes rattachés				
• Personnel				
• Etat				
• Comptes d'associés				
• Autres débiteurs				
• Comptes de régularisation actif				
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>				
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b> (Eléments circulants)				
<b>TOTAL II (F + G + H + I)</b>				
<b>TRESORERIE ACTIF</b>				
• Chèques et valeurs à encaisser				
• Banques, T.G. et C.C.P.				
• Caisse, Régie d'avances et accreditifs				
<b>TOTAL III</b>				
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>				

<sup>2</sup> Ou semestre correspondant à la même période de l'exercice précédent

## ANNEXE 2 : BILAN-PASSIF

Exercice (ou semestre) clos le .....

PASSIF	Exercice (ou semestre)	Exercice précédent <sup>3</sup>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
• Capital social ou personnel		
• moins : actionnaires, capital souscrit non appelé dont versé .....		
• Prime d'émission, de fusion, d'apport		
• Ecarts de réévaluation		
• Réserve légale		
• Autres réserves		
• Report à nouveau		
• Résultats nets en instance d'affectation		
• Résultat net de l'exercice		
<b>Total des capitaux propres (A)</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>		
• Subventions d'investissement		
• Provisions réglementées		
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>		
• Emprunts obligataires		
• Autres dettes de financement		
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>		
• Provisions pour risques		
• Provisions pour charges		
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>		
• Augmentation des créances immobilisées		
• Diminution des dettes de financement		
<b>Total I (A + B + C + D + E)</b>		
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>		
• Fournisseurs et comptes rattachés		
• Clients créditeurs, avances et acomptes		
• Personnel		
• Organismes sociaux		
• Etat		
• Comptes d'associés		
• Autres créanciers		
• Comptes de régularisation - passif		
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>		
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)</b>		
<b>Total II (F + G + H)</b>		
<b>TRESORERIE -PASSIF</b>		
• Crédits d'escompte		
• Crédits de trésorerie		
• Banques (soldes créditeurs)		
<b>Total III</b>		
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>		

<sup>3</sup> Ou semestre correspondant à la même période de l'exercice précédent

**ANNEXE 3 : COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)**

Exercice du..... au.....  
..

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE <b>3=2+1</b>	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT <b>4</b>
	Propres à l'exercice <b>1</b>	concernant les exercices précédent <b>2</b>		
<b>(I) PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
* Ventes de marchandises (en l'état)				
* Ventes de biens et services produits chiffre d'affaires				
* Variation de stocks de produits (1)				
* Immobilisations produites par l'entre- prise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation				
* Reprises d'exploitation: transferts de charges				
<b>Total I</b>				
<b>(II) CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
* Achats revendus(2) de marchandises				
* Achats consommés(2) de matières et fournitures				
* Autres charges externes				
* Impôts et taxes				
* Charges de personnel				
* Autres charges d'exploitation				
* Dotations d'exploitation				
<b>Total II</b>				
<b>(III) RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				
<b>(IV) PRODUITS FINANCIERS</b>				
* Produits des titres de partic. et autres titres immobilisés				
* Gains de change				
* Intérêts et autres produits financiers				
* Reprises financières : transfert charges				
<b>Total IV</b>				
<b>(V) CHARGES FINANCIERES</b>				
* Charges d'intérêts				
* Pertes de change				
* Autres charges financières				
* Dotations financières				
<b>Total V</b>				
<b>(VI) RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>				
<b>(VII) RESULTAT COURANT (III+VI)</b>				

**ANNEXE 3 : COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (suite)**

Exercice du ..... au .....

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE .3=2+1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice	exercices précédents		
	1	2		
RESULTAT COURANT (reports)				
<b>(VIII) PRODUITS NON COURANTS</b>				
* Produits des cessions d'immobilisations				
* Subventions d'équilibre				
* Reprises sur subventions d'investissement				
* Autres produits non courants				
* Reprises non courantes ; transferts de charges				
Total VIII				
<b>(IX) CHARGES NON COURANTES</b>				
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes				
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
Total IX				
<b>(X) RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>				
<b>(XI) RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>				
<b>(XII) IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>				
<b>(XIII) RESULTAT NET (XI-XII)</b>				

<b>TOTAL DES PRODUITS . (I+IV+VIII)</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES . (II+V+IX+XII)</b>				
<b>RESULTAT NET . (total des produits-total des charges)</b>				

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

## ANNEXE 4 : ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

### I. Tableau de formation des Résultats (T.F.R )

Exercice du .....au .....

				Exercice	Exercice Précédent
	1	+	Ventes de Marchandises ( en l'état)		
	2	-	Achats revendus de marchandises		
<b>I</b>		=	<b>MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT</b>		
<b>II</b>		+	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>		
	3		Ventes de biens et services produits		
	4		Variation stocks produits		
	5		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même		
<b>III</b>		-	<b>CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)</b>		
	6		Achats consommés de matières et fournitures		
	7		Autres charges externes		
<b>IV</b>		=	<b>VALEUR AJOUTEE (I+II+III)</b>		
	8	+	Subventions d'exploitation		
	9	-	Impôts et taxes		
	10	-	Charges de personnel		
<b>V</b>		=	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>		
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation		
	13	+	Reprises d'exploitation, transferts de charges		
	14	-	Dotations d'exploitation		
<b>VI</b>		=	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>		
<b>VII</b>		+/-	<b>RESULTAT FINANCIER</b>		
<b>VIII</b>		=	<b>RESULTAT COURANT</b>		
<b>IX</b>		+/-	<b>RESULTAT NON COURANT (+ ou -)</b>		
	15	-	Impôts sur les résultats		
<b>X</b>		=	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		

### II. Capacité d'autofinancement (C.A.F.) - Autofinancement

	1		Résultat net de l'exercice		
			Bénéfice +		
			Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitation (1)		
	3	+	Dotations financières (1)		
	4	+	Dotations non courantes(1)		
	5	-	Reprises d'exploitation(2)		
	6	-	Reprises financières(2)		
	7	-	Reprises non courantes(2)		
	8	-	Produits des cessions d'immobilisation		
	9	+	Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées		
<b>I</b>			<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)</b>		
	10		Distributions de bénéfices		
<b>II</b>			<b>AUTOFINANCEMENT</b>		

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

## ANNEXE 5 : TABLEAU DE FINANCEMENT

### I SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

Exercice du..... au.....

	MASSES	Exercice a	Exercice précédent b	Variations a-b	
				Emplois c	R
1	Financement Permanent				
2	Moins actif immobilisé				
3	= Fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)				
4	Actif circulant				
5	Moins passif circulant				
6	= Besoin de Financement global (4-5) (B)				
7	<b>TRESORERIE NETTE (Actif-Passif) = A-B</b>				

### II EMPLOIS ET RESSOURCES

I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	EXERCICE		EXERCICE PRECE	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RE
<b>* AUTOFINANCEMENT (A)</b>				
+ Capacité d'autofinancement				
- Distributions de bénéfices				
<b>* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>				
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles				
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ récupérations sur créances immobilisées				

**ANNEXE 5 : TABLEAU DE FINANCEMENT (suite)**

MASSES	Exercice a	Exercice précédent b	Variations a-b	
			Emplois c	R
<b>* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)</b>				
+ Augmentation du capital , apports				
+ Subventions d'investissement				
<b>AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)</b> (nettes de primes de remboursement)				
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>				
<b>II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>				
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles				
+ Acquisitions d'immobilisation corporelles				
+ Acquisitions d'immobilisation financières				
+ Augmentation des créances immobilisations				
<b>* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>				
<b>* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>				
<b>* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>				
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>				
<b>III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)</b>				
<b>IV VARIATION DE LA TRESORERIE</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**ANNEXE 6 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION**

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des synthèses de	
						Date de clôture	
	1	2	3	4	5	6	
<b>TOTAL</b>							

## ANNEXE 7 : TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			d'exploitation
		D'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé					
2. Provisions réglementées					
3. Provisions durables pour risques et charges					
<b>SOUS TOTAL (A)</b>					
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)					
5. Autres provisions pour risques et charges					
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie					
<b>SOUS TOTAL (B)</b>					
<b>TOTAL (A+B)</b>					

**ANNEXE 8 : TABLEAU DES  
CREANCES**

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES	
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Monte sur l'E et Or Publi
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>						
* Prêts immobilisés * Autres créances financières						
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>						
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes * Clients et comptes rattachés * Personnel * Etat * Compte d'associés * Autres débiteurs * Comptes de régularisa- tion - actif						

### ANNEXE 9 : TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE	
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Mor vis- de   et or
<b>DE FINANCEMENT</b>						
* Emprunts obligataires * Autres dettes de financement						
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>						
* Fournisseurs et comptes rattachés * Clients créditeurs, avances et acomptes * Personnel * Etat * Compte d'associés * Autres créanciers * Comptes de régularisa- tion - Passif						

**ANNEXE 10 : TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES**

Au

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)
Sûretés données				
Sûretés reçues				

(1) - Gage :1 Hypothèque : 2 Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces ( sûretés données)  
( entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

**ANNEXE 11 : ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES  
HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL**

Au .....

<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>Montants Exercice</b>	<b>Montants Exercice Précédent</b>
* Avals et cautions * engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires  * autres engagements donnés * * * * *		
<b>TOTAL (1)</b> (1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées.....		

<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>Montants Exercice</b>	<b>Montants Exercice Précédent</b>
* Avals et cautions  * Autres engagements reçus  * *		
<b>TOTAL</b>		

## ANNEXE 12

### **Etat des informations complémentaires prévu par le Code Général de la Normalisation Comptable**

#### A. Principes et méthodes comptables

- A1. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise
- A2. Etat des dérogations
- A3. Etat des changements de méthodes

#### B. Informations complémentaires au bilan et au compte de produits et charges

- B1. Détail des non-valeurs
- B2. Tableau des immobilisations
- B2 Bis. Tableau des amortissements
- B3. Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations
- B4. Tableau des titres de participation
- B5. Tableau des provisions
- B6. Tableau des créances
- B7. Tableau des dettes
- B8. Tableau des sûretés réelles données ou reçues
- B9. Engagements financiers reçus ou donnés hors opération de crédit-bail
- B10. Tableau des biens en crédit-bail
- B11. Détail des postes du compte de produits et charges
- B12. Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal
- B13. Détermination du résultat courant après impôts
- B14. Détail de la taxe sur la valeur ajoutée

#### C. Autres informations complémentaires

- C1. Etat de répartition du capital social
- C2. Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice
- C3. Résultats et autres éléments caractéristiques de l'entreprise au cours des trois derniers exercices
- C4. Tableau des opérations en devises comptabilisées pendant l'exercice
- C5. Datation et événements postérieurs

**ANNEXE 13 : BILAN**

ACTIF			PASSIF
LIBELLE	Exercice (semestre)	Exercice précédent <sup>4</sup>	LIBELLE
Valeurs en caisse			Bank Al-Maghrib - Avances
Bank Al-Maghrib.Trésor Public, Service chèques postaux			Banques inscrites et assimilées
Banques inscrites et assimilées			Organismes financiers spécialisés
Organismes financiers spécialisés			Intermédiaires financiers à l'étranger
Intermédiaires financiers à l'étranger			Valeurs remises au réescompte et en pension
Refinancement d'intermédiaires financiers			Comptes de chèques
Bons du Trésor			Comptes courants
Crédits à la clientèle à court terme			Comptes sur carnets
Crédits à la clientèle à moyen et long terme			Comptes à terme
Crédits à la clientèle : créances non classées			Autres comptes créditeurs de la clientèle
Créances douteuses et contentieuses			Bons à échéance fixe
Valeurs à l'encaissement			Exigibles après encaissement
Opérations sur titres			Opérations sur titres et versements à effectuer sur titres non libérés
Débiteurs divers			Créditeurs divers
Comptes de régularisation			Comptes de régularisation
Comptes d'ordre et comptes de liaison			Comptes d'ordre et comptes de liaison
Titres de placement			Emprunts obligataires et assimilés
Titres de participation & emplois assimilés			Provisions
Immobilisations nettes			Réserves
Frais d'établissement nets			Capital
Actionnaires			Report à nouveau
Report à nouveau			Bénéfices de l'exercice
Pertes de l'exercice			
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>TOTAL PASSIF</b>

<sup>4</sup> Ou semestre correspondant à la même période de l'exercice précédent

**ANNEXE 14 : HORS BILAN**

Au .....

LIBELLE	Exercice (semestre)	Exercice précédent <sup>5</sup>
Acceptations données en faveur de la clientèle		
Autres engagements par signature en faveur de la clientèle		
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers		
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers		
Crédits ouverts à la clientèle confirmés		
Valeurs données en garantie		
Engagements de change au comptant		
Engagements de change à terme		

<sup>5</sup> Ou semestre correspondant à la même période de l'exercice précédent

**ANNEXE 15 : COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE**  
**Débit**

LIBELLE	Exercice du ..... au .....		LIBELLE
	Exercice	Exercice précédent	
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			<u>Frais généraux</u>
<u>Charges des opérations de trésorerie et des opérations avec les intermédiaires financiers</u>			
Intérêts servis sur comptes de la Banque du Maroc, du Trésor Public et du Service des chèques postaux			<u>Charges de personnel</u>
Intérêts servis sur comptes d'autres intermédiaires financiers			<u>Impôts et taxes</u>
Intérêts servis sur valeurs données au réescompte			
Intérêts servis sur valeurs données en pension			<u>Charges générales d'exploitation</u>
Commissions servies sur opérations de trésorerie et sur opérations avec les intermédiaires financiers			
			<u>Créances irrécupérables non couv</u> <u>provisions</u>
<u>Charges sur comptes et bons de la clientèle</u>			
Intérêts servis sur comptes de chèques			Dotations aux amortissements
Intérêts servis sur comptes courants			Dotations aux provisions
Intérêts servis sur comptes sur carnets			
Intérêts servis sur comptes à terme et bons à échéance fixe			
			<u>Charges d'exploitation non bancaire</u>
<u>Autres charges sur opérations bancaires</u>			
Charges des opérations sur titres de placement			
Charges des opérations de change			TOTAL du débit
Charges sur engagements par signature			
Intérêts servis sur emprunts obligataires et emplois assimilés			BALANCE (solde bénéficiaire)
Moins-values sur comptes d'or et de titres de placement			
Charges sur opérations diverses			TOTAL GENERAL

**ANNEXE 16 : COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE**  
**Crédit**

LIBELLE	Exercice du ..... au .....		LIBELLE
	Exercice	Exercice précédent	
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			<u>Autres produits sur opérations bancaires</u>
<u>Produits des opérations de trésorerie et des opérations avec les intermédiaires financiers</u>			Commissions de tenue de comptes
Intérêts perçus sur comptes de la Banque du Maroc, du Trésor Public et du Service des chèques postaux			Commissions sur opérations de portefeuille étranger
Intérêts perçus sur comptes d'autres intermédiaires financiers			Produits des opérations sur titres et or
Intérêts perçus sur effets reçus au réescompte			Produits des opérations de change et de t
Intérêts perçus sur effets et bons du Trésor reçus en pension			Commissions d'engagements
Intérêts perçus sur bons du Trésor			Produits des opérations de caisse
Commissions perçues sur opérations de trésorerie et sur opérations avec les intermédiaires financiers			Produits des opérations diverses
			Produits du portefeuille titres et de l'or
<u>Intérêts perçus sur crédit à la clientèle</u>			Produits et commissions divers
Intérêts perçus sur comptes débiteurs			
Intérêts perçus sur crédits de trésorerie			<u>Produits accessoires</u>
Intérêts perçus sur autres crédits à court terme			
Intérêts perçus sur crédits à moyen terme			
Intérêts perçus sur crédits à long terme			TOTAL du crédit
Intérêts perçus sur créances douteuses et contentieuses			BALANCE (solde déficitaire)
Intérêts divers			
			TOTAL GENERAL

**ANNEXE 17 : COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

Exercice du .....

au .....

<b>Débit</b>			
LIBELLE	Exercice	Exercice précédent	LIBELLE
Perte d'exploitation générale			Bénéfice d'exploitation générale
Dotations aux provisions « hors exploitation »			Récupération de créances amorties
Créances irrécupérables couvertes par des provisions			Reprises de provisions utilisées
			Reprises de provisions devenues di
Charges et pertes exceptionnelles			Produits exceptionnels de l'exercic
Charges et pertes sur exercices antérieurs			Produits sur exercices antérieurs
Moins-values sur réalisations de titres de participation et de filiales et d'immobilisations			Plus-values sur réalisations de participation et de fil d'immobilisations
Impôts sur les sociétés			
TOTAL DU DEBIT			TOTAL DU CREDIT
PROFITS DE L'EXERCICE			PERTES DE L'EXERCICE
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL

**ANNEXE 18 : Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles**

Immobilisation	Valeur d'acquisition	Cumul Amortissements / Provisions à la fin de l'exercice N - 1	Dotation de l'exercice N	Cumul Amortis Provisions à l l'exercice
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>				
• Droit au bail				
• Eléments du fonds de commerce				
• Immobilisations incorporelles autres que le fonds de commerce				
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>				
• Terrains				
• Immeubles				
• Agencements, Aménagements et Installations				
• Mobilier et Matériel de bureau				

**ANNEXE 19 : Tableau des créances en souffrance**

Créance	Crédit par décaissement	Crédit par signature	Montant	Provision Crédit par décaissement
	1	2	3 = 1 + 2	4
Créances prédoutées				
Créances douteuses				
Créances compromises				
<b>TOTAL</b>				

**ANNEXE 20 : Tableau des provisions d'exploitation**

Intitulé	Montant au début de l'exercice 1	Dotations aux provisions au titre de l'exercice 2	Reprises sur provisions utili: 3
Provisions pour dépréciation des titres de participation			
Provisions pour dépréciation des titres de filiales			
Provisions pour dépréciation des titres de placement			
Provisions pour dépréciation des matières d'or			
Provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation			
Provisions pour créances prédouteuses			
Provisions pour créances douteuses			
Provisions pour créances compromises			
Provisions pour litiges			
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature			
Provisions pour pertes de change			
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			
Provisions pour risques généraux			
Provisions ayant supporté l'impôt			
<b>Total</b>			

**ANNEXE 21 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS A.**

<b>Raison sociale</b>	<b>Secteur d'activité 1</b>	<b>Capital social 2</b>	<b>Participation au capital 3</b>	<b>Prix d'acquisition global 4</b>	<b>Provision 5</b>
<b>1. Participation au capital</b>					
<b>2. Comptes courants associés</b>					
<b>3. Dotations de succursales à l'étranger</b>					
<b>TOTAL</b>					

<sup>6</sup> Si le pourcentage de détention est supérieur ou égal à 5% du capital ou supérieur ou égal à 2.000.000 DH

**ANNEXE 22 : TABLEAU DE PRESENTATION  
DES CHIFFRES D’AFFAIRES  
HORS TAXES**

S’il s’agit de publication des informations financières du premier semestre de l’exercice N :

1 <sup>er</sup> semestre Exercice N	1 <sup>er</sup> semestre Exercice N -1	Second semestre Exercice N - 1

S’il s’agit de publication des informations financières du second semestre de l’exercice N :

Second semestre Exercice N	Second semestre Exercice N - 1	1 <sup>er</sup> semestre Exercice N - 1

## ANNEXE 23

### **Etat des informations complémentaires des établissements bancaires**

- Hors bilan
- Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles
- Tableau des créances en souffrance
- Tableau des provisions d'exploitation
- Tableau des titres de participation et emplois assimilés
- Détail des frais généraux selon détail fourni à Bank Al-Maghrib
- Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal
- Etat des provisions constituées en franchise d'impôt
- Etat des plus-values constatées en cas de fusion
- Etat des dotations aux amortissements relatifs aux immobilisations
- Etat d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice
- Etat de répartition du capital social
- Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (incorporelles, corporelles et financières : titres de participation)

## **TABLE DES MATIERES**

<b>SECTION 1 : INFORMATIONS ANNUELLES</b>	<b>1</b>
<i>Article premier : Documents à mettre à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale ordinaire</i>	1
<i>Article 2 : Documents à publier postérieurement à la tenue de l'assemblée générale ordinaire</i>	2
<b>SECTION 2 : INFORMATIONS SEMESTRIELLES</b>	<b>4</b>
<i>Article 3 : L'obligation de publication</i>	4
<i>Article 4 : Contenu des publications</i>	4
<b>SECTION 3 : DOCUMENTS A TRANSMETTRE AU CDVM</b>	<b>5</b>
<i>Article 5 : Documents faisant l'objet d'une publication</i>	5
<i>Article 6 : Documents mis à la disposition des actionnaires</i>	5
<b>SECTION 4 : DISPOSITION GENERALE</b>	<b>5</b>
<i>Article 7 : Remarques relatives aux publications</i>	5
<b>SECTION 5 : SANCTION</b>	<b>6</b>
<i>Article 8</i>	6
<b>SECTION 6 : DATE D'EFFET</b>	<b>6</b>
<i>Article 9</i>	6
<b>LISTE DES ANNEXES</b>	<b>7</b>